



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA POINTE DE MÉDOC



Monsieur Louis Julien SOURD
Président de la CPDP
Du projet de terminal méthanier
Au Verdon

17 Cours du Chapeau Rouge
33000 BORDEAUX

SOULAC SUR MER, le 28 septembre 2007.

Objet : Débat public terminal méthanier au Verdon.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la délibération du conseil communautaire du 26 septembre dernier pour prise en compte dans le cadre du débat public du projet de terminal méthanier au Verdon.

Vous noterez que le conseil communautaire désire que sa délibération fasse l'objet d'un cahier d'acteurs.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes bien cordiales salutations.



LE DIRECTEUR,


Jean Philippe THEON

Siège :
9 Rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER
Tél. 05.56.73.29.26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires : Serge LAPORTE, Serge LAFOND, Urbain SEBIE,
Jean François REGERE, Raymonde REY, Michel BIBEY,
J. Luc PIQUEMAIL, Alain MARTINET, Gilberte PIN,
Véronique CHAMBAUD, Frédéric BONNET, Nicolas LUSSAC,
J. Clément ROUCAYROL, J. Claude DUPRAT, Marie Claude DUVEAU,
Yves DUBEDAT, Evelyne LAGRENAUDIE, Daniel MILLIET,
Michel DELMAS, Michel CASSAGNE, Jeannot PEISINO,
Pierre COUTREAU, Serge BLANCHARD.

Membres suppléants remplaçant un membre titulaire : Michel MARTIN (Grayan et l'Hôpital),
Yves FAURET (Soulac sur Mer),
Jean MARCHET (Talais),
Robert SCATENA (Vendays - Montalivet),
Gabriel MENEY (Le Verdon sur Mer),

Membres suppléants : Xavier DE BECHADE, Jean Claude HADDAL,

ETAIENT EXCUSES : Bernard AMOUROUX, Jeanne BAUDRAY, Yves DELBOS,
Gérard CLUZEAU-BON, Roland Etienne BLAIS, Bernard LOMBRAIL,
Pierre DOGNETON, Pascal FERRER, Hélène CAZEAU,
Béatrice MULLER, Alfred AUGEREAU, Hugues BURGER,
Patrick LABAT, Paulette LAGUNE, Jean Pierre LIES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel MILLIET,

PROJET D'IMPLANTATION D'UN TERMINAL METHANIER A LE VERDON SUR MER

Premières conclusions des études environnementales et socio-économiques consécutives au projet d'implantation d'un terminal méthanier

La Communauté de Communes est en train d'élaborer le SCOT de la Pointe du Médoc et mène les études nécessaires à la définition du devenir de son territoire.

Dans ce cadre, l'hypothèse de l'implantation d'un port méthanier à Le Verdon sur Mer modifie totalement les données du Porter à connaissance de l'État et du Port Autonome de Bordeaux.

La Communauté de Communes doit donc apprécier les conséquences de ce projet méthanier dans une large palette de thèmes (économie, environnement, logements, déplacements...) avec comme fil conducteur une double exigence : celle de la compatibilité et celle de l'opportunité du projet avec les spécificités et les orientations du territoire.

Pour ce faire, la Communauté de Communes, dans le cadre des études du SCOT, a confié au cabinet CODE une étude socio-économique complémentaire afin de connaître le devenir de son territoire dans trois hypothèses :

- La Pointe du Médoc sans activité industrielle de quelque nature que ce soit,
- La Pointe du Médoc dotée d'activités industrielles choisies au vu d'une prééminence accordée à une vocation touristique,
- La Pointe du Médoc avec une zone industrialo-portuaire conçue pour accueillir des activités économiques dont un terminal méthanier.

Le contenu de la mission du cabinet CODE comprend :

- Un état des lieux du territoire et sur les terminaux méthaniers,
- Les perspectives pour un terminal méthanier et pour un développement incluant l'industrie.

Ainsi et afin de comprendre le rapport entre le projet du terminal méthanier et le territoire de la Pointe du Médoc, une analyse du dossier établi par le maître d'ouvrage 4GAS pour le Débat Public, a été faite.

A l'issue, afin de pouvoir disposer d'informations claires, objectives, accessibles par tous pour mener un débat sur un choix pour l'avenir de son territoire, le conseil communautaire a émis 50 questions.

Celles-ci seront posées au maître d'ouvrage 4GAS dans le cadre du Débat Public par remise au Président de la Commission Particulière du Débat Public pour être traduites en un « cahier d'acteurs » intégré au Débat Public.

1. LE PROJET PEGAZ DE TERMINAL MÉTHANIER AU VERDON

1.1. La présentation du projet

- (1) De quelle étude de marché s'agit-il ? Peut-on en disposer ?
- (2) En l'état (deux, puis trois cuves) le projet est-il suffisant ou nécessaire pour constituer une offre supplémentaire dans le seul Sud-Ouest ?
- (3) D'autre part, peut-on prétendre aussi à la desserte des marchés espagnol et italien avec un tel équipement ?
- (4) Dans cette perspective, prend-on en compte les capacités actuelles de Bilbao, les extensions de Fos et bientôt de Montoir-de-Bretagne ?

1.2. Un projet avec une conception évolutive

- (5) Peut-on disposer des résultats d'études indépendantes relatives à la nature des sols en rapport avec la construction du terminal méthanier ?
- (6) Quelle seront la nature, le volume et la provenance des matériaux utilisés pour l'édification de la dune ? Quelle sera la hauteur de la dune ?
- (7) Quelles seront la nature des essences plantées et leur densité ? Quelle sera la hauteur des arbres lors de la plantation ?
- (8) Dans quels délais un tel rideau végétal réduira-t-il l'impact visuel du projet ?
- (9) Qu'entend le maître d'ouvrage par réduction très significative de l'impact visuel du projet ?
- (10) En termes technique et de voisinage, une cohabitation entre le terminal méthanier et les espèces protégées, identifiées à ce jour, est-elle possible ? Est-elle crédible ?

2. LES FONDEMENTS DU PROJET

2.1. Le gaz naturel : une énergie pour l'avenir

- (11) En quoi a-t-on besoin de cet équipement en Aquitaine ?
- (12) Quels sont les avantages comparatifs du Verdon par rapport aux sites concurrents ?

2.2. Le Verdon, un site portuaire stratégique

- (13) A quelle distance précise les premières habitations sont-elles positionnées par rapport aux composantes du projet (les réservoirs, l'apportement, l'usine de regazéification, la torchère, les clôtures ...)?

3. LES CARACTERISTIQUES DU PROJET PEGAZ DE TERMINAL METHANIER

- (14) Lors de la période du chantier, comment seront précisément acheminés les matériaux nécessaires à la construction du terminal méthanier (par type de matériaux et modes de transports) ?
- (15) Lors de la période d'exploitation, quelles sont les obligations faites au personnel (exemple : nécessité ou non de résider à proximité du site ou à une distance/temps donnée) ?
- (16) A la fin de la période d'exploitation (évaluée à 50 ans dans le dossier) ? Comment le site sera-t-il utilisé ou démantelé ? Comment seront stockés, traités et acheminés les matériaux suite à d'éventuelles démolitions ? Quelles sont les garanties financières prévues pour la remise en état du site ?
- (17) Quel est l'impact du projet sur les besoins en eau, en électricité et en services divers, notamment les services à la population ?

4. LES IMPACTS DU PROJET

4.1. Les impacts socio-économiques

Questions sur l'emploi :

- (18) 4Gas s'engage-t-il formellement à recruter localement une partie des emplois permanents ?
- (19) Comment 4Gas compte-t-il procéder ?
- (20) Que signifie, en nombre et/ou en pourcentage, l'expression « large partie » de l'effectif (emplois permanents) ?
- (21) 4Gas envisage de procéder à la formation sur place de la majorité de ces postes : est-ce sur le site ? Quels besoins et trafics routiers cela peut-il générer ?
- (22) 4Gas fera appel à de nombreux emplois locaux pour assurer des services : y aura-t-il une priorité pour des entreprises locales ?
- (23) Est-ce que 4Gas envisage d'imposer un rapprochement d'entreprises ou la création d'antennes à proximité du site ?
- (24) Que recouvre la notion d'activités connexes ?
- (25) Compte tenu de la connaissance acquise par 4Gas sur la socio-économie du territoire, quelles activités connexes peuvent être trouvées localement (nature des entreprises et types d'emplois ...) ?
- (26) Quel sera l'impact du terminal méthanier sur les conditions d'accès et la fréquentation de Port-Médoc et de l'aérodrome de Soulac-sur-Mer.
- (27) Peut-on disposer des résultats d'études indépendantes relatives à l'impact du projet sur l'économie touristique de la Pointe du Médoc ?

Questions sur la fiscalité locale :

- (28) Quel serait précisément le montant de la taxe professionnelle liée au chantier, puis à l'exploitation du terminal méthanier ? Quand le chiffre sera-t-il achevé ?
- (29) Quel serait précisément le montant des taxes foncières et d'habitation supplémentaires liées au chantier, puis à l'exploitation du terminal méthanier ?

Questions sur le logement :

- (30) Combien de personnes devront être logées dans le territoire de la Pointe du Médoc ?
- (31) A partir de l'expérience acquise par 4Gas sur d'autres chantiers, quels types de logements et d'hébergements seront nécessaires ?
- (32) Quel dispositif partenarial 4Gas compte mettre en place avec les collectivités pour faire face à ces besoins ?
- (33) Si l'on additionne la période de chantier et celle d'exploitation, combien de logements doivent être construits, de quelle taille et de quelle nature (locatif, accession) ?

4.2. Les impacts environnementaux

Questions sur l'objectif de « Réduire les impacts du bruit » et de « Maintenir la qualité de l'air » :

- (34) Peut-on disposer des résultats d'études indépendantes relatives à l'impact du bruit, à la qualité de l'air et à l'odeur, liés à l'exploitation du terminal méthanier ?
- (35) Quelle est la répartition modale (train, navire, camion) prévue pour le transport de matériaux et les rejets en phase de construction ?
- (36) Quel sera le trafic de camions généré par le chantier du terminal (nombre, caractéristiques des véhicules, fréquence, horaires ...) ?
- (37) Quel sera leur origine ou leur destination par rapport au chantier du terminal ? Quel(s) itinéraire(s) vont-ils emprunter ?
- (38) Quel sera l'impact du chantier et de l'exploitation sur le réseau routier de la Pointe du Médoc si, comme 4Gas l'affirme, travaillent : 200 à 300 personnes en pointe, sur le chantier, 38 à 52 personnes en permanence, une centaine d'emplois induits et des activités connexes venant se greffer autour du futur site méthanier ?

Questions sur l'objectif de « Préserver la biodiversité » :

- (39) Peut-on disposer des résultats de l'évaluation préliminaire des incidences effectuées pour vérifier la compatibilité du projet avec la conservation des sites Natura 2000 ? Quand pourra-t-on disposer des études détaillées en cours ?
- (40) Peut-on disposer des études complètes relatives aux impacts environnementaux ?
- (41) Sur quel périmètre ces études sont-elles fondées ? A quelle(s) période(s) et sur quelle(s) durée(s) ont-elles été réalisées ?
- (42) S'il ne s'agit que des 20 hectares concernés par le projet, compte tenu de la richesse faunistique et floristique du territoire de la Pointe du Médoc et de la multitude des inventaires et mesures de protection des sites et du milieu naturel, le maître d'ouvrage envisage-t-il d'élargir le périmètre de ses analyses ?

Questions sur l'objectif de « Préserver la qualité des eaux de l'estuaire » :

- (43) Comment le maître d'ouvrage justifie-t-il les différences d'appréciations sur le milieu naturel entre les développements relatifs à la biodiversité (page 66 du dossier établi par le maître d'ouvrage) et ceux concernant les eaux de l'estuaire (page 67 du dossier établi par le maître d'ouvrage) ? Le milieu naturel est-il banal ou mérite-t-il une attention toute particulière dans et autour du site ?
- (44) Quelles sont les conséquences de l'échange calorifique lié aux rejets dans les eaux de la Gironde, compte tenu de la spécificité, de la richesse et de la fragilité du milieu naturel ?
- (45) Selon le procédé envisagé (utilisation intermittente ou adjonction permanente) quelles sont les conséquences du rejet d'eau de Javel dans les eaux de la Gironde, compte tenu de la spécificité, de la richesse et de la fragilité du milieu naturel ?
- (46) Peut-on disposer des résultats d'études indépendantes relatives aux rejets des eaux dans l'estuaire ?

Questions sur l'objectif d' « Assurer la meilleure intégration du projet dans le paysage » :

- (47) Peut-on disposer d'une description et d'une traduction visuelle précise de la localisation de chaque composante du projet et de leur insertion dans l'espace à court, moyen et long terme (cf. notamment la végétalisation prévue) ?

4.3. La prise en compte des risques industriels

- (48) Le maître d'ouvrage peut-il apporter des informations sur les accidents majeurs survenus depuis 1980 sur le même type d'installation ?
- (49) Quand l'étude de danger sur les risques dans la chaîne GNL sera-t-elle réalisée ? Quand cette étude sera-t-elle achevée ?
- (50) Qu'en est-il de l'étude relative aux hypothèses de raccordement au réseau de gaz ? Quand cette étude sera-t-elle achevée ?

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, vu l'avis favorable du bureau des Maires, à l'unanimité :

- Demande que ses cinquante questions soient traduites en un « cahier d'acteurs » pour être intégré au Débat Public,
- demande que le débat public soit suspendu dans l'attente de la transmission aux élus de toutes les pièces que doit comporter le dossier du maître d'ouvrage.

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Vote : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC SUR MER, le 26 SEPTEMBRE 2007



LE PRÉSIDENT,

Xavier PINTAT
Sénateur de la Gironde
Maire de Soulac-sur-Mer